



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6040099

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 10/02/2026 9H48 C:000863 I:07703
V/REF : BE4G6-4249
V/Email reçu le Mardi 10/02/2026 a 9H48

3F OCCITANIE
Budget Agence 3F Occitanie
TSA 71228
75621 PARIS CEDEX 13

V/REF.IMM. G151L
IMMEUBLE : VIVALDI G151L
380 RUE DE LA TREILLE MUSCATE
34400 LUNEL

Montpellier, le 08 Avril 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : 380 RUE DE LA TREILLE MUSCATE - CONTACT MME CARON 06 47542756 -
RES. VIVALDI

MOTIF : POMPAGE DU PARKING INONDÉ

Donneur d'ordre : Mr F LAKHDAR AZZOUZ

NATURE DE L'INTERVENTION

Pompage et aspiration d'eau par camion hautement spécialisé
avec équipement haute pression et pompe à vide.

LE 10/02/2026 A 16H15
A PARTIR DES PARTIES COMMUNES

MISE EN PLACE D'UN TECHNICIEN SPÉCIALISÉ ÉQUIPÉ D'UN VÉHICULE ATELIER
RELEVÉ D'INFORMATION EFFECTUÉ AFIN DE METTRE EN PLACE UNE POMPE
PROVISOIRE
INTERVENTION REPROGRAMMÉE
REPLI

LE 11/02/2026 A 16H00
A PARTIR DES PARTIES COMMUNES

MISE EN PLACE D'UNE ÉQUIPE DE TECHNICIENS SPÉCIALISÉS ÉQUIPÉS D'UN
VÉHICULE ATELIER
FOURNITURE ET POSE D'UNE POMPE PROVISOIRE DANS LE GARAGE
MISE EN SÉCURITÉ DU CHANTIER AVEC RUBALISE
VÉRIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT : OK
NETTOYAGE ET REPLI

LE 12/02/2026 A 20H15
A PARTIR DES PARTIES COMMUNES

MISE EN PLACE D'UN TECHNICIEN SPÉCIALISÉ ÉQUIPÉ D'UN VÉHICULE ATELIER
CONSTAT : PRÉSENCE D'EAU DANS LE PARKING

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

LA POMPE CONTINUE DE POMPER
INTERVENTION REPROGRAMMÉE
NETTOYAGE ET REPLI

LE 16/02/2026 A 17H00
A PARTIR DES PARTIES COMMUNES

MISE EN PLACE D'UN TECHNICIEN SPÉCIALISÉ ÉQUIPÉ D'UN VÉHICULE ATELIER
MISE EN PLACE D'UNE POMPE VIDE CAVE PLUS PUISSANTE AFIN DE PERMETTRE
L'ÉVACUATION DE L'EAU AU NIVEAU DU PARKING
INTERVENTION REPROGRAMMÉE POUR VÉRIFIER LE NIVEAU D'EAU
NETTOYAGE ET REPLI

LE 19/02/2026 A 15H30
A PARTIR DES PARTIES COMMUNES

MISE EN PLACE D'UN TECHNICIEN SPÉCIALISÉ ÉQUIPÉ D'UN VÉHICULE ATELIER
CONSTAT : LE POSTE EST VIDE
LA POMPE EST HS
RÉCUPÉRATION DE LA POMPE VIDE CAVE
NETTOYAGE ET REPLI

OBSERVATIONS : FJ AB Email envoyé le 01/03/26 a 11H46 M. R ARFAOUI
FJ AB Email envoyé le 01/03/26 a 11H46 Mr F LAKHDAR AZZOUZ
FJ AB Email envoyé le 01/03/26 a 11H45 Mr F LAKHDAR AZZOUZ
SUITE A NOTRE INTERVENTION DU 19/02/2026, NOUS VOUS PRÉCONISONS LE
REMPLACEMENT DE LA POMPE DE RELEVAGE QUI EST HS.
UN DEVIS VOUS SERA TRANSMIS PAR MAIL SÉPARÉ.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	POMPAGE	1	887,00	887,00
	TOTAL H.T.			887,00
	T.V.A. a 10,00%			88,70
	TOTAL T.T.C.En EURO			975,70

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 31 Mai 2026
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6040099

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

Organisme - Fournisseur	
3F OCCITANIE Budg Agence 3F Occitanie Adresse de facturation TSA 21367 75621 PARIS CEDEX 13 Emetteur : FOUAD LAKHDAR AZZOUZ - Gardien/Gestionnaire Immeubles Tel : E-mail : fouad.lakhdar-azzouz@groupe3f.fr	SERVIMO MEDITERRANEE SIEGE SOCIAL 22 rue ALBERTO SANTOS DUMONT 34430 ST JEAN DE VEDAS Le 18/03/2026

Lieu d'intervention
G151L (4) rue de la Treille Muscate 34400 LUNEL

Description
Pompage parking de la résidence

Dates d'intervention	Marché
Début : 16/03/2026 - Fin : 23/03/2026	

Prestations						
Code	Description	Emplacement	P.U.HT	Qté	Mnt.HT	TVA
ENTRE.ASSAI.05	Pompage camion (heure supp)		887,00	1	887,00	10%

Montant total HT (euros)	887,00
Montant total TVA (euros)	88,70
Montant total TTC (euros)	975,70

G151L - LUNEL Chemin Jeu de Mail VEFA

Signataire : AUDREY QUEVAL - Gérant

Le Prestataire garantit qu'il met en place toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la protection des données à caractère personnel auxquelles il aura accès ou qui lui seront communiquées dans le cadre de l'exécution de la présente commande, notamment leur sécurité et leur confidentialité, conformément aux exigences de la réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel.

Sauf dispositions contraires, le Prestataire s'engage à l'issue des prestations à procéder à la suppression des données à caractère personnel qui lui ont été communiquées à la seule fin de réalisation de celles-ci.

N° Engagement: **BE4G6-4249****ATTESTATION SIMPLIFIÉE¹**

N° Contrat/Marché :

N° Fournisseur : **SERVIMO MEDITERRANEE**N° ESI: **G151L****① IDENTITE DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT**

Je soussigné(e) :

Nom : 3F OCCITANIE Prénom :

Adresse : 12 RUE JULES FERRY Commune : MAZAMET Code postal : 81200

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

☐ maison ou immeuble individuel

 ☒ immeuble collectif

 ☐ appartement individuel
☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

☐ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage☒ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion **de plus de 50%** des millièmes de l'immeuble☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usageAdresse² : RUE de la Treille Muscate Commune : LUNEL Code postal : 34400dont je suis : ☒ propriétaire ☐ locataire ☐ autre (précisez votre qualité) :**③ NATURE DES TRAVAUX**J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :☒ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).☒ n'affectent **pas plus de cinq des six éléments** de second œuvre suivants :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés :
☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage
☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques ☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☒ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10%.☒ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.
☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux d'amélioration de la qualité énergétique portant sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements mentionnés au 1 de l'article 200 quater du code général des impôts (CGI) et respectant les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par l'article 18 bis de l'annexe IV au CGI dans sa rédaction issue de l'arrêté du 29 décembre 2013.

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5%.
④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIECES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20% ou 10 %) et le montant effectivement payé, TVA au taux de :

- 10% pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5% pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à MAZAMET, le 18/03/2026

Signature du client ou de son représentant :

¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.